



Ne châtiez pas par le châtiment d'Allah !

Ikrimah relate que 'Alî (qu'Allah l'agrée) brûla des gens et que cela parvint à 'Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) qui dit : « Si ç'avait été moi, je ne les aurai jamais brûlés ! Car le Prophète (sur lui la paix et salut) a dit : "Ne châtiez pas par le châtiment d'Allah !" ; je les aurai plutôt tués comme a dit le Prophète (sur lui la paix et salut) : "Quiconque change sa religion, tuez-le !" »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Ce hadith nous apprend que 'Alî (qu'Allah l'agrée) a brûlé des gens parmi les hérétiques qui avaient apostasié. Cela parvint à Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) qui dit alors : « Si j'avais été à sa place, je ne les aurai pas brûlés ! » [Il a dit cela] en raison de ce qui a été rapporté du Prophète (sur lui la paix et salut) comme interdiction de châtier par le feu et du fait que le jugement de celui qui change sa religion après avoir été musulman est qu'il soit tué et non pas brûlé. Et il n'y a aucune différence à ce sujet qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58227>

